



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2016-05007

PUBLIÉ LE 31 MAI 2016

# Sommaire

## **Préfecture - Direction pilotage politiques interministérielles**

37-2016-05-30-002 - DDCS - décision donnant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la cohésion sociale (2 pages)

Page 3

37-2016-05-30-001 - DDCS - arrêté donnant délégation de signature à M. Xavier GABILLAUD, directeur départemental de la cohésion sociale (8 pages)

Page 6

Préfecture - Direction pilotage politiques  
interministérielles

37-2016-05-30-002

DDCS - décision donnant délégation de signature aux  
agents de la direction départementale de la cohésion  
sociale

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

### **DECISION DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE**

**(ARTICLE 44-I du DECRET N°2004-374 du 29 AVRIL 2004 MODIFIE)**

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 5 novembre 2015 portant nomination de Monsieur Xavier GABILLAUD en tant que Directeur Départemental de la Cohésion Sociale d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, en date du 30 mai 2016 donnant délégation de signature au Directeur Départemental de la Cohésion Sociale d'Indre-et-Loire ;

### **DECIDE**

**Article 1er** : Délégation est consentie aux agents en poste à la DDCS 37 pour signer dans le cadre de leurs attributions les actes mentionnés dans les différentes annexes de l'arrêté de délégation de signature au Directeur Départemental de la Cohésion Sociale en date du 30/05/2016.

- CHAPITRE I : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe
- CHAPITRE II : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale  
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
- CHAPITRE III : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale  
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
- CHAPITRE IV : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale  
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
M. Mathias HOAREAU, conseiller technique de service social  
Mme Brigitte BERTHIN, adjointe administrative (cartes de stationnement pour handicapés)  
Mme Catherine ROCHER, adjointe administrative (cartes de stationnement pour handicapés)
- CHAPITRE V : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
Mme Cathy ANDRIAHAMISON, adjointe administrative  
Mme Sonia LACROIX, adjointe administrative
- CHAPITRE VI : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale  
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
- CHAPITRE VII : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
M. Gérard GUEGAN, ingénieur divisionnaire des TPE  
Mme Catherine DELRIEU, attachée principale d'administration  
Mme Nathalie THEVENOT DESHAIES, attachée d'administration
- CHAPITRE VIII : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale  
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
M. Mathias HOAREAU, conseiller technique de service social
- CHAPITRE IX : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
M. Yann FRADON, inspecteur de la jeunesse et des sports

- CHAPITRE X : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
M. Yann FRADON, inspecteur de la jeunesse et des sports
- CHAPITRE XI : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
M. Yann FRADON, inspecteur de la jeunesse et des sports
- CHAPITRE XII : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
M. Yann FRADON, inspecteur de la jeunesse et des sports
- CHAPITRE XIII: Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
M. Yann FRADON, inspecteur de la jeunesse et des sports
- CHAPITRE XIV : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
M. Yann FRADON, inspecteur de la jeunesse et des sports
- CHAPITRE XV: Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe  
Mme Nadine LORIN, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 3 :** Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre et Loire.

Fait à TOURS, le 30 mai 2016  
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,  
Xavier GABILLAUD

Préfecture - Direction pilotage politiques  
interministérielles

37-2016-05-30-001

DDCS - arrêté donnant délégation de signature à M.  
Xavier GABILLAUD, directeur départemental de la  
cohésion sociale

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

### **ARRÊTÉ DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR XAVIER GABILLAUD, DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA COHESION SOCIALE**

Le Préfet d'Indre et Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;  
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;  
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles, et notamment le 2° du I de son article 2 et son article 4 ;  
Vu le décret du 10 juin 2015 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de Préfet d'Indre et Loire ;  
Vu l'arrêté du Premier ministre du 5 novembre 2015 nommant M. Xavier GABILLAUD, directeur départemental de la cohésion sociale d'Indre et Loire ;  
Vu l'arrêté interministériel du 31 mars 2011, modifié par l'arrêté du 1er juillet 2013, portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles, et notamment son article 2 ;  
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre et Loire ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.** Délégation de signature est donnée à M. Xavier GABILLAUD directeur départemental de la cohésion sociale d'Indre et Loire, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions, y compris les décisions de refus et celles prises à l'issue d'un recours administratif facultatif ou obligatoire, et documents précisés dans les chapitres du présent arrêté.

**Article 2.** Le présent arrêté comprend quinze chapitres, détaillant par domaine de compétence la nature des décisions juridiques afférentes :

- Chapitre I : administration générale
- Chapitre II : protection de l'enfance
- Chapitre III : aide sociale
- Chapitre IV : handicap
- Chapitre V : comité médical et commission de réforme
- Chapitre VI : autres actions sociales
- Chapitre VII : hébergement logement
- Chapitre VIII : établissements et services sociaux
- Chapitre IX : accueil collectif de mineurs
- Chapitre X : jeunesse, éducation populaire et service civique
- Chapitre XI : vie associative
- Chapitre XII : activités physiques et sportives
- Chapitre XIII : équipement sportif et socio-éducatif
- Chapitre XIV : conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative
- Chapitre XV : droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes

**Article 3.** Sous réserve des dispositions contraires expressément prévues dans les chapitres du présent arrêté, sont exclus de la présente délégation :

- les rapports et lettres adressés aux ministres, aux parlementaires et conseillers départementaux ;
- les lettres et mémoires contentieux produits devant les juridictions administratives à l'exception de ceux relatifs à l'aide personnalisée au logement ;
- les décisions d'abrogation ou de retrait de décisions administratives, autres que celles prises suite à un recours gracieux ;
- les décisions prises sur les demandes indemnitaires préalables ;
- les agréments à titre individuel des Délégués aux Prestations Familiales (article L.474-4 du CASF) ;
- les décisions d'attribution de NBI au titre de la politique de la ville ;

**Article 4.** En sa qualité de directeur départemental de la cohésion sociale d'Indre et Loire, M. Xavier GABILLAUD peut, dans les conditions prévues par le I de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 susvisé, donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

**Article 5.**

Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 6.** Le secrétaire général de la préfecture d'Indre et Loire et le directeur départemental de la cohésion sociale d'Indre et Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre et Loire.

Fait à TOURS, le 30 mai 2016

Louis LE FRANC

### CHAPITRE I – ADMINISTRATION GENERALE

Décisions et documents	Référence du texte d'application
<b>A/ GESTION COURANTE</b>	
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Notes de service	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Actes de gestion liés au fonctionnement des locaux et biens affectés à la DDCS	
Décisions de communication ou de refus de communication des documents administratifs ou d'informations relative à l'environnement. Une copie des décisions de refus de communication sera adressée pour information à la personne responsable de l'accès aux documents administratifs désignée par le préfet en application de l'article R.330-2 du code des relations entre le public et l'administration	Titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration Articles L.124-1 et suivants du code de l'environnement).
Courriers invitant toute personne à produire des observations au titre de la procédure contradictoire	Article L.121-1 du code des relations entre le public et l'administration ou toute autre disposition législative ou réglementaire particulière
Accusés de réception des demandes	Articles L.112-3 et suivants du code des relations entre l'administration et le public ou toute autre disposition législatives ou réglementaires particulière
Octroi des ordres de mission autorisant les agents à se rendre hors du département pour l'exercice de leurs fonctions Octroi des autorisations d'utilisation des véhicules personnels	Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié
<b>B/ GESTION DU PERSONNEL</b>	
Décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires affectés à la DDCS Les décisions ayant une incidence financière et notamment celles relatives à l'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel qui entraînent une augmentation de la quotité de travail ainsi que celles relatives au retour à l'exercice de fonctions à temps plein sont soumises : - à mon avis pour les personnels appartenant à un corps du Ministère de l'Intérieur (BOP 307) - à l'avis du directeur régional ou des ministères concernés pour les autres personnels	Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat Articles 1 <sup>er</sup> , 1-1 et 1-2 de l'arrêté interministériel du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents exerçant en DDI Décrets portant déconcentration et arrêtés portant délégation de pouvoirs aux préfets de département pris pour leur application

### CHAPITRE II – PROTECTION DE L'ENFANCE

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	



Exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat et tous les actes qui en découlent	Chapitre IV et section I du chapitre V du titre II du livre II des parties législatives et réglementaires du Code de l'Action Sociale et des Familles
Surveillance et protection des mineurs placés hors du domicile parental	Chapitre VII du titre II du livre II du CASF

### CHAPITRE III – AIDE SOCIALE

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Inscriptions et radiations hypothécaires pour les formes d'aide sociale qui sont à la charge de l'Etat	Article L.132-9 du CASF
Recours devant l'autorité judiciaire, en cas de carence du bénéficiaire, à l'encontre des tiers débiteurs d'aliments pour les formes d'aide sociale qui sont à la charge de l'Etat	Article L.132-7 du CASF
Autorisations de poursuite données à M. le DDFIP	Instruction ministérielle du 15 mai 1981
Admissions d'urgence à l'aide sociale pour les frais de séjour en Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale	Article R.345-4 du CASF

### CHAPITRE IV – HANDICAP

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Décisions d'attribution ou de refus de cartes de stationnement pour les personnes handicapées sur demande individuelle ou sur demande des organismes utilisant un véhicule destiné au transport collectif des personnes handicapées	Article R.241-17 du CASF Article R.241-18 du CASF

### CHAPITRE V – COMITE MEDICAL ET COMMISSION DE REFORME

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Gestion du personnel titulaire et vacataire des commissions	
Secrétariat des comités médicaux des fonctions publiques Etat, hospitalière, territoriale	Décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié Décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié Décret n°88-386 du 19 avril 1988 modifié Arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière

### CHAPITRE VI – AUTRES ACTIONS SOCIALES

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés	

aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales : - accusés de réception de la déclaration des préposés - notification de radiation de la liste départementale	Article R.472-2 du CASF Article R.472-7 du CASF

## CHAPITRE VII – HEBERGEMENT LOGEMENT

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives :	Décret n°2015-1384 du 30 octobre 2015
Courriers adressés aux locataires suite à l'avis de la CCAPEX	Article 7-2 de la loi n°90-449 du 31 janvier 1990 modifiée
Courriers de transmission des avis de la CCAPEX aux instances décisionnelles	
Procédures d'expulsion locative :	Code des procédures civiles d'exécution, notamment son article L.153-1
Courriers d'information adressés aux locataires	Instruction du Ministre de l'Intérieur du 22 janvier 2010
Courriers proposant une indemnisation amiable aux bailleurs	définissant les modalités de la transaction amiable
Convention de règlement amiable conclue entre les parties (accord transactionnel)	
Sont exclus de cette délégation :	Circulaire du Premier Ministre du 8 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits
Les arrêtés attributifs d'indemnisation de l'Etat pour refus d'octroi de la force publique	Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 17 octobre 2005
Les arrêtés exerçant le pouvoir de subrogation à l'encontre des locataires	
Droit au Logement opposable :	Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.441-2-3 à L.441-2-3-2 et R.441-13 à R.441-18-5
Demandes d'avis des maires des communes concernées par le logement d'un demandeur prioritaire	
Information des personnes auxquelles une proposition de logement a été adressée relative aux dispositifs et structures d'accompagnement social présents dans le département	
Sont exclus de cette délégation :	
Les courriers adressés à un organisme HLM ou un opérateur d'hébergement le désignant pour qu'une proposition de logement ou d'hébergement soit faite à un demandeur reconnu prioritaire par la commission de médiation	
Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) :	Chapitre Ier de la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée
Animation, organisation, copilotage du PDALPD avec le conseil général	Décret n°2007-1688 du 29 novembre 2007 modifié relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées
Gestion des budgets d'études et d'actions	Articles R.441-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation
Prise en compte de la cohésion et mixité sociales dans les projets	Arrêté du 10 mars 2011 modifié relatif aux conventions de réservation de logements par l'État
Contingent de logements sociaux réservés à l'Etat :	
Fiches de réservation DRE	
Avenants aux conventions de réservation de logements locatifs sociaux au profit de l'Etat	

**CHAPITRE VIII – ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX**

<b>Décisions et documents</b>	<b>Référence du texte d'application</b>
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Actes de contrôle et d'inspection exercés sur ces établissements sous réserve des pouvoirs dévolus au Président du Conseil Départemental	Livre III du code de l'action sociale et des familles

**CHAPITRE IX – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

<b>Décisions et documents</b>	<b>Référence du texte d'application</b>
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Autorisation d'organiser un accueil collectif à caractère éducatif à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs ouverts aux enfants scolarisés de moins de 6 ans	Article L.2324-1 du code de la santé publique
Délivrance de l'accusé de réception suite aux déclarations d'accueils collectifs de mineurs par les organisateurs	Article R.227-2 du CASF
Délivrance du récépissé attestant de la réception de la déclaration préalable des locaux d'hébergement destinés à l'accueil de mineurs	Article R.227-2 du CASF
Opposition à ouverture d'un accueil collectif de mineurs	Article L.227-5 du CASF
Correspondances relatives à la réglementation de la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires des congés professionnels et des loisirs	
Inspections et contrôles de ces accueils	Article L.227-9 du CASF

**CHAPITRE X – JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SERVICE CIVIQUE**

<b>Décisions et documents</b>	<b>Référence du texte d'application</b>
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Conventions prises en application des conventions cadres relatives à la mise en œuvre des politiques éducatives territoriales	
Décision d'agrément ou de retrait d'agrément en matière de jeunesse et éducation populaire	Décrets n°2002-571 et 572 du 22 avril 2002
Agréments d'engagement du service civique ou de volontariat associatif pour des demandeurs exerçant une activité à l'échelon départemental ou local	Articles R.121-33 à R.121-35 du code du service national
Correspondances relatives au service civique	Bordereaux d'envoi, inspections des structures

### CHAPITRE XI – VIE ASSOCIATIVE

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Chartes d'engagements réciproques entre l'Etat, des collectivités territoriales et des associations	Circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015

### CHAPITRE XII – ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Décisions et documents	Référence du texte d'application
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Délivrance des accusés de réception de déclaration des personnes désirant exercer la profession d'éducateur sportif Délivrance des cartes professionnelles d'éducateur sportif Retrait de la carte professionnelle, de façon temporaire ou permanente, à toute personne ayant fait l'objet d'une des condamnations ou mesures mentionnées à l'article L.212-9 du code du sport	Article R.212-86 du code du sport
Délivrance des attestations de stagiaire	Article R.212-87 du code du sport
Délivrance des accusés de réception de déclaration de libre établissement des ressortissants européens et assimilés Délivrance des cartes professionnelles aux ressortissants européens et assimilés Retrait de la carte professionnelle des ressortissants européens et assimilés, de façon temporaire ou permanente, à toute personne ayant fait l'objet d'une des condamnations ou mesures mentionnées à l'article L.212-9 du code du sport	Article R.212-89 du code du sport
Mise en œuvre de la procédure relative aux ressortissants européens et assimilés ayant formulé une déclaration de libre établissement et présentant une différence substantielle de qualification Décision de délivrer ou refus de délivrer une carte professionnelle pour ces déclarants	Article R.212-90-1 et R.212-90-2 du code du sport
Mise en œuvre de la procédure relative aux ressortissants européens et assimilés ayant formulé une déclaration de libre prestation de service	Article R.212-93 du code du sport
Mises en demeure aux exploitants d'établissements d'activités physiques ou sportives et fixation d'un délai pour mettre fin aux défauts ou manquements constatés	Article R.322-9 du code du sport
Récépissé de déclaration des personnes désirant assurer la surveillance d'un établissement de bain d'accès payant	Article D.322-13 du code du sport
Décision d'autorisation dérogatoire et temporaire à du personnel titulaire du diplôme BNSSA pour assurer la surveillance d'établissements de bains d'accès payant	Article D.322-14 et A.322-11 du code du sport
Autorisation de manifestation publique de boxe	Article R.331-46 du code du sport
Décision d'agrément ou de retrait d'agrément des groupements sportifs	Article R.121-1 et suivants du code du sport
Composition du jury d'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique Attestation de réussite préalable à la délivrance du diplôme Attestation nominative de validation du maintien des acquis au-delà de cinq ans du BNSSA	Arrêté du 23 janvier 1979 modifié

**CHAPITRE XIII – EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIO-EDUCATIF**

<b>Décisions et documents</b>	<b>Référence du texte d'application</b>
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	

**CHAPITRE XIV – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

<b>Décisions et documents</b>	<b>Référence du texte d'application</b>
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Fonctionnement du CDJSVA, secrétariat	Article 29 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006 modifié

**CHAPITRE XV – DROITS DES FEMMES ET EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

<b>Décisions et documents</b>	<b>Référence du texte d'application</b>
Copies d'arrêtés et de documents	
Bordereaux d'envoi et fiches de transmission	
Correspondances courantes, à l'exception des rapports et des lettres adressés aux Ministres, aux Parlementaires et aux Conseillers Départementaux	
Fonctionnement de la formation thématique dénommée « conseil départemental d'action contre les violences faites aux femmes » du conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes	Article D.132-5 du code de la sécurité intérieure Arrêté du Préfet d'Indre et Loire du 20 décembre 2007